2ème ANNÉE — DUCK LAKE, SASK., JEUDI 23 JANVIER 1913 — No. 47

Tous articles, nouvelles, communications, destinés à la publication dans "Le Patriote de l'Ouest" doivent être adressés et parvenir au plus tard le LUNDI MATIN à la Rédaction.

Pour toutes demandes concernant les abonnements et les annonces, et pour les envois d'argents, on doit s'adresser à l'Administration.

ABONNEMENTS:

Un an (Canada)..............$1.00
Un an (Etats-Unis)..........$1.50
Un an (Europe)..............$2.00



Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest.

Publie chaque semaine, le jeudi, les plus récentes nouvelles du district et un résumé de toutes les nouvelles du Canada, des Etats-Unis et de l'Europe.

Possède plusieurs excellents collaborateurs.

Le "Patriote de l'Ouest" est seul journal français de la Saskatchewan.

ANNONCES:

La ligne (1ère insertion)....$0.12
Insertions subséquentes.... 0.08
Mariage, Décès, Naissance. .25

A. F. AUCLAIR, O. M. I., *Rédacteur en Chef* — Propriétaires Cie LA BONNE PRESSE Ltee — J. P. DAOUST, *Administrateur*

Seconde Convention française au mois d'août prochain, à Régina

Cette décision est adoptée à la réunion des sections nord et sud à Régina, mercredi dernier

L'Association Franco-Canadienne de la Saskatchewan

Les catholiques de langue française de la Saskatchewan, réunis une première fois en convention, à Duck Lake, au mois de février l'an dernier, accueillirent avec un enthousiasme indescriptible l'invitation chaleureuse que leur adressait Sa Grandeur Monseigneur Mathieu de les réunir l'année suivante, dans la ville de Régina.

Au spectacle reconfortant de toute la Saskatchewan française groupée autour de ses évêques, de ses prêtres et de ses chefs, pour la défense de sa langue et de sa foi : à la constation du bien que produisent ces assises nationales par l'union qu'elles cimentent entre les âmes, par les réveils d'énergie qu'elles suscitent et le regain de force qu'elles donnent à une cause, l'inspiration de reprendre chaque année cette œuvre des conventions catholiques françaises jaillit du grand cœur de l'évêque et se communiqua à toute l'assemblée.

C'est donc le vouloir unanime qui réclame de la Saskatchewan française qu'elle réunisse encore une fois ses fils dispersés pour savourer les mêmes joies fortifiantes, mesurer l'étape parcourue, orienter sa marche et retremper ses forces dans une sorte de retraite nationale qu'elle veut renouveler d'année en année pour voir s'épanouir en moissons de l'avenir les germes feconds du bien accompli. La génération présente, qui lutte au milieu de mille difficultés, comprend que la survivance de son idéal et de sa race dépend de la générosité et de la vaillance qu'elle saura mettre à la défense du trésor de traditions chrétiennes et chevaleresques que lui ont légué ses ancêtres et qu'elle a le devoir de transmettre en héritage à ses descendants.

Dispersés, dans cette lutte de tous les instants, les membres de la grande famille franco-canadienne s'épuiseront en efforts stériles, cédant, de guerre lasse, aux envahissements d'une mentalité étrangère, ils seront amoindris dans leur entité nationale et religieuse au détriment de la patrie commune où jamais les transfuges ne sauraient constituer de bons citoyens ; que les Franco-canadiens s'unissent au contraire dans la ferme volonté de rester fidèles à leurs nobles origines, qu'ils se sentent appuyés par les sympathies de tous leurs frères, qu'ils décuplent leur puissance par l'organisation de leurs forces : ils vivront.

De cette pensée est née la première convention française de la Saskatchewan et celle des autres provinces de l'Ouest. Dans son développement logique elle appelait la formation d'une Association qui aurait pour but "de grouper les Franco-Canadiens dans le dessein de promouvoir leurs intérêts, de les protéger au besoin et de défendre leurs droits."

Nous avons le plaisir de publier aujourd'hui les règlements de "l'*Association Franco-Canadienne de la Saskatchewan*" que le comité de direction, choisi au Congrès de Duck Lake s'est chargé de préparer et qu'il soumet à votre appréciation.

Nous comptons bien que tous voudront l'étudier avec une sérieuse attention et se feront un devoir de faire parvenir au comité les modifications, additions ou améliorations, que cette étude pourra leur suggérer. Les règlements seront imprimés prochainement en petite brochure que l'on pourra distribuer par toute la Province, et il faudra établir au plus tôt les groupes locaux dans tous les centres français de la province afin que ceux-ci prennent une part active et efficace à la convention de Régina.

Cette convention aura lieu vers le mois d'août, à l'époque de l'Exposition provinciale, ce qui permettra aux membres de profiter de la diminution du prix de passage sur les lignes de chemin de fer. Des invitations seront envoyées à tous les évêques de la province de Québec, à M. le Premier Ministre de la Province de la Saskatchewan et à l'honorable M. Turgeon, au Maire de la ville de Régina, à plusieurs personnages *très en vue* de la province de Québec, aux juges et aux sénateurs de l'Ouest, etc. On invitera aussi les sociétés catholiques à se faire représenter, telles que : les Chevaliers de Colomb, Le Volksverein allemand, la C. M. B. A., les Artisans Catholiques, l'Alliance Nationale, l'Union St. Joseph, etc.

A l'œuvre donc pour la Convention de Régina.

La saison actuelle est la plus favorable pour réunir les gens de chaque paroisse. Messieurs les curés et missionnaires nous permettront de leur faire un appel spécial : c'est de leur patriotique initiative que dépendra la création et la multiplication des groupes locaux de l'Association qui sont appelés à produire tant de bien dans leurs paroisses.

Règlements de l'Association Franco-Canadienne de la Saskatchewan

I. Le Nom. La Société porte le nom de "Association Franco-Canadienne de la Saskatchewan.

II. Son But. L'Association veut grouper les Franco-canadiens dans le but de promouvoir leurs intérêts, de les protéger au besoin et de défendre leurs droits.

Par Franco-canadiens, nous entendons tout catholique de langue française.

III. Sa Composition. L'Association se compose, a) Du comité général de direction et b) Des groupes locaux.

a) Comité général

1. Le comité général se compose d'un Président, d'un vice-président, et de dix autres directeurs choisis par moitié dans chacun des deux diocèses de la Saskatchewan. Six directeurs seront laïques et six seront ecclésiastiques.

2. Tous les membres du comité seront élus pour un terme de trois ans à la Convention générale ; chaque année, le tiers du Comité est renouvelé : les membres sortants sont rééligibles.

3. Les Directeurs choisissent le Président et le vice-Président, et nomment les Officiers du Bureau.

4. Le Bureau de direction se compose d'un Directeur général et d'un Trésorier général pris parmi les membres du Comité et nommés par le Comité général chaque année : et d'un secrétaire choisi par le Directeur lui-même et approuvé par le Comité.

5. Le Directeur général exécute le programme tracé par le Comité et représente l'Association à l'extérieur. Le Trésorier administre les fonds de l'Association sous la surveillance du Comité qui appointe des contrôleurs de livres.

6. Les groupes locaux se trouvent sous la dépendance immédiate du Directeur général. En cas de difficulté, ils peuvent s'adresser au Président qui, au besoin, réunit le Comité et, avec le Comité, donne la décision finale.

b) Les groupes locaux

1. L'ensemble des membres de l'Association dans un district constitue le groupe local. Les limites d'un district sont les limites de la ville ou de la paroisse.

2. Tous les catholiques de langue française, âgés de 16 ans, peuvent entrer dans l'Association ; tout dignitaire doit être catholique pratiquant.

3. La contribution annuelle est de $1.00 ; 25% de la contribution restera au groupe local et 15% à la direction générale.

4. Chaque groupe doit compter au moins dix membres ; des groupements moindres pourront se réunir entre eux ou se joindre à des groupes réguliers voisins.

5. Les officiers du groupe local sont un président, un secrétaire et un trésorier élus annuellement par le groupe local et approuvé par le comité général ;

6. La majorité absolue décide le vote ;

7. Le groupe local doit se réunir au moins tous les trois mois ;

8. Les difficultés survenant entre les membres d'un groupe local ne seront jamais discutées en public, mais seront soumises au Directeur général.

c) La convention générale

1. Il y aura une Convention générale chaque année :

2. Le lieu de cette Convention sera fixée par la convention de l'année précédente ;

3. Elle sera préparée par le groupe local de la ville dans laquelle la Convention aura lieu, en union avec le Comité général ;

4. Chaque groupe local a droit à un délégué par dix membres. Tout membre de l'Association peut prendre part à la Convention ; seuls les délégués ont droit de vote. Les membres du Comité général ont droit de vote sans autre délégation.

d) Oeuvre de la Convention

A la Convention seront soumis les rapports suivants :

1. Sur les finances et sur l'activité des groupes locaux ;

2. Sur la conservation et sur les progrès de la langue française dans chaque groupe local :

3. Sur la force respective des catholiques de langue française dans chaque district ;

4. Sur l'immigration catholique dans chaque district :

5. Sur la propagation de la Presse catholique :

6. Sur la vie catholique en général.

La réunion du 15 janvier à Régina

Les membres du Comité Permanent (Association Franco-Canadienne de la Saskatchewan) ont tenu leur assemblée, mercredi dernier, au palais épiscopal de Régina.

Etaient présents S. G. Mgr. O. E. Mathieu, le R. P. H. Delmas, O. M. I., M. l'abbé Chs Maillard, le R. P. Sauner, M. S. C., M. Beauchamp, de Qu'Appelle, et M. J.-E. Fortin, de Régina.

Le comité nommé à la dernière assemblée, le 4 juin dernier, pour élaborer la constitution de l'Association Franco-Canadienne de la Saskatchewan présenta son rapport. On étudia les règlements qui après discussion furent adoptés. Il fut proposé que ces règlements soient d'abord publiés dans Le Patriote et imprimés plus tard en petite brochure pour être distribuée par toute la Province avec mention des modifications que l'on aura bien voulu soumettre s'il y a lieu.

L'assemblée s'occupa ensuite de la prochaine convention générale. Il fut décidé que cette convention aurait lieu durant le temps de l'Exposition qui se fait chaque année à Régina. Cela permettra aux congressistes de profiter de la diminution du prix de passage sur les lignes de chemin de fer.

Le Comité discuta les détails de l'organisation de la convention, la disposition des salles de réunion, les invitations à faire, la préparation d'un banquet, etc.

On compte sur la présence de plusieurs évêques de l'Ouest et de l'Est, et de plusieurs personnages éminents de la province de Québec. Il est probable que les Canadiens de l'Ouest auront le plaisir de voir assister à ce Congrès quelques-uns des hommes publics les plus en vue de l'Est qui viendront lier connaissance avec leurs frères de l'Ouest.

Il y aura messe solennelle du congrès avec sermon par un archevêque ou un évêque.

Voici quelques-uns des sujets qui seront traités à la Convention : nature et règlement de l'Association Franco-Canadienne — ce sujet sera traité par S. G. Mgr O.-E. Mathieu —; statistiques sur le nombre des Canadiens-Français de la Saskatchewan, par districts ; l'état actuel de la langue française dans la province, les meilleurs moyens à prendre pour la conserver et la faire progresser ; travail sur la loi des écoles, sur les droits qu'elle nous accorde, sur les moyens à prendre pour en profiter ; la situation passée, présente et future de la langue française dans la province du Manitoba ; la question de l'immigration ; l'encouragement qu'il faut donner à la presse catholique et française ; la question du français dans les écoles, etc.

De par le Monde

L'immigration en 1912

Du 1er avril au 31 decembre on estime qu'il est entré 334,083 immigrants au Canada.

L'immigration Catholique Anglaise.

Les catholiques d'Angleterre sous la direction du R. P. Hudson de Liverpool, veulent établir une organisation d'immigration pour les femmes catholiques.

$10,000,000. pour l'agriculture.

Le ministre féderal de l'Agriculture a demandé à la Chambre un crédit de dix millions pour l'industrie agricole.

Le C. P. R. fera construire 807 milles de nouvelle lignes dans l'Ouest.

La Cie a accordé les contrats pour la construction de 807 milles de chemins fer en grande partie dans l'Alberta.

Colonisation de l'Alberta

Le premier ministre de l'Alberta, M. Sifton, propose de faire venir cette année un grand nombre d'immigrants des Iles Britanniques.

Nouvelle route pour le blé

M. Marshall, ministre de l'Agriculture de l'Alberta, est d'avis qu'une grande partie du blé de cette province s'expédiera, à l'avenir, sur les marchés du vieux monde, par la voie du canal de Panama.

Un élevateur à Quebec

La commission du Port de Quebec fera construire dès le printemps un élévateur d'une capacité d'un million de minots.

Les abattoirs Burns seront reconstruits.

M. Burns a annoncé qu'ils allait reconstruire ses abatoirs incendiés à Calgary sur de plus vastes proportions.

L'élevage dans la Saskatchewan

D'après les dernieres statistiques de 1912 il y aurait en Saskatchewan 592,220 chevaux, 258,235 vaches, 262,590 bestiaux d'autres espèces 128,198 moutons, 324,885 porcs, et le chiffre de la basse cour est de 4,759,954.

Hôtel du C. N. R. a Montréal

Le Canadien Nord se dispose à construire, à Montréal, à proximité de sa nouvelle gare, un hôtel princier.

La duchesse de Connaught

Après une grave maladie la duchesse de Connaught est entrée en convalescence. Des prières publiques avaient été prescrites dans le diocèse d'Ottawa par Mgr. Gauthier.

Le frère du deputé de Prince Albert

Les libéraux et les conservateurs de Prince Albert font circuler une pétition demandant la nomination de M. Thomas McKay, au sénat.

On célèbre la victoire des Balkans à Régina

Les Grecs, les Bulgare, les Serbes et les Monténegrins de Régina se sont réunis la semaine dernière pour célébrer la victoire des armées alliées. Plusieurs discours enthousiastes furent prononcés.

Les libéraux maintenant demandent un plebiscite

De plus en plus, la grande presse libérale, directrice de l'opinion —le "Free Press", d'Ottawa, après le "Globe", de Toronto—insiste pour que l'obstruction soit organisée, aux Communes contre la mesure de contribution Borden, de façon à forcer le gouvernement à la retirer ou à en appeler au peuple. Les ministériels paraissent ennuyés fort, par cette double perspective.

(A suivre en 2ème page)

Le bill du Home Rule est adopté aux Communes Anglaises.

Par un vote de 369 contre 257, et une majorité de 111 voix, la Chambre des Communes d'Angleterre a adopté le bill du Home Rule jeudi soir, le 16.

Le mouvement en faveur du Home Rule remonte au grand discours du patriote Irlandais Isaac Butt, le 19 mai 1870. Le premier bill en faveur du Home Rule fut présenté par M. Glastone en 1885 et causa une division dans le parti libéral. Le bill fut défait le 7 juin 1881 par un vote de 343 à 313. et 94 libéraux votèrent contre le gouvernement.

Durant l'administration de Lord Salisbury une active campagne fut entreprise pour remettre cette question sur le tapis et M. Gladstone revint au pouvoir avec une majorité de 40 voix. Le bill du Home Rule fut de nouveau présenté le 1er septembre 1893 et adopté par un vote de 301 à 267, il fut aussitôt rejeté par la chambre des Lords par un vote de 419 à 41.

Il était ainsi manifeste que le Home Rule pouvait facilement passer aux Communes mais la Chambre Haute formait l'obstacle infranchissable. M. Asquith sentit que le moment critique était arrivé de restreindre l'action de la Chambre des Lords. Il entreprit une campagne dans ce sens en 1909 et fut ramené au pouvoir en janvier 1910 par une majorité de 124 voix.

La présente mesure fut introduite le 16 avril 1912. La seconde lecture eut lieu le 9 mai.

Telle est en resumé l'histoire parlementaire de grande lutte en faveur du gouvernement autonome de l'Irlande.

A moins de circonstances imprévues [illegible] la Home Rule [illegible] le 1914 [illegible] tion d'un [illegible] trois sessions successives de la Chambre des Communes. C[illegible] suppose toutefois que le gouvernement Asquith sera maintenu au pouvoir encore trois ans jusqu'à l'expiration de son terme d'office.

La Societe St.-Jean-Baptiste de Winnipeg

Les officiers de cette excellente société canadienne élus pour cette année sont les suivants:

Président: L. A. Delorme.
1er Vice-Président: J. H. N. Léveillé.
2nd Vice-Président: A. S. Piédalue.
Archiviste: M. Lebel.
Secrétaire: L. H. Fournier.
Trésorier: V. Rho.
Commissaires: P. Bernier et W. Aumais.
Contrôleurs des comptes: E. Aubin et J. A. Rhéaume.
Directeurs: N. Gourdeau, J. J. Arsenault.

Le Collège d'Edmonton

Nous lisons dans *Les Cloches*.

Le R. P. Théophile Hudon, S.J., le fondateur du collège d'Edmonton, est venu passer les fêtes de Noël et du jour de l'an à Saint-Boniface. Il a déjà recueilli la somme de $60,000 de généreux Canadiens-français d'Edmonton, et acquis de magnifiques propriétés. Il a construit une résidence dans laquelle il dira la première messe le 20 janvier, fête du Saint-Nom de Jésus. Ce sera le commencement d'une nouvelle paroisse qui portera le nom de Saint-François-Xavier. Le printemps prochain il construira à cet endroit une chapelle et un collège provisoire.

LES MARTYRS DE L'APOSTOLAT CATHOLIQUE

Comme chaque année à pareille date, les *Missions catholiques* publient la liste des missionnaires tombés, au cours de 1911, sur le champ de l'apostolat.

Ce nécrologe porte 160 noms, dont 12 sont des noms d'évêques et 148 des noms de prêtres,

Des évêques, 3 étaient français; NN. SS. Cousin, du diocèse de Luçon, missionnaire au Japon; Olier, du diocèse de Rodez, missionnaire en Océanie: Forest, missionnaire aux Etats-Unis; le premier faisait partie de la Société des Missions Etrangères de Paris, les deux autres de la Congrégation des Maristes.

Des 9 autres évêques, 1 appartenait au diocèse de Metz. Mgr Schang, des Frères Mineurs, et était vicaire apostolique du Chang-Tong oriental (Chine): 3 étaient Irlandais, 1 Ecossais, 1 Italien, 1 Maltais, 1 Autricien, 1 Espagnol.

Les 148 prêtres, au point de vue du pays d'origine, se répartissaient comme suit: 61 Français, 16 Espagnols, 14 Belges, 13 Italiens, 13 Allemands, 8 Hollandais, 6 Irlandais, 4 Anglais, 1 Suisse, 1 Americain des Etats-Unis, 1 Canadien, 1 Singalais, 2 de nationalité non dénommée. Enfin, 5 Alsaciens du diocèse de Strasbourg et 2 Lorrains du diocèse de Metz.

Nous regrettons que, pour un trop grand nombre de noms, 21 exactement, et contrairement à ce qui se faisait ordinairement, le diocèse d'origine des missionnaires français ne soit pas spécifié. Pour les 40 autres, il est ainsi mentionné:

Annecy 4; Rennes, 3; Quimper, 3; Le Puy, 3; Nantes, 2, Vannes 2, Clermont, 2; Lyon, 2; Grenoble, 2; [illegible] 2; Paris, 1; Saint-[illegible]; Laval, 1; Le [illegible], 1, Angers, 1; [illegible] 1; [illegible] 1; [illegible] 1; [illegible] 1; [illegible] Mende, 1, R[illegible] 1, Perpignan 1; Nancy, 1.

Les [illegible] les apparte[illegible] sont les suivantes: Missions étrangères de Paris, 22; Compagnie de Jésus, 13; Pères du Saint-Esprit, 8; Lazaristes, 3; Missions africaines de Lyon, 3; Assomptionistes, 2; Missionnaires de Saint-François de Sales d'Annecy, 2; Oblats de Marie, 2; Rédemptoristes, 2; Capucins, 1; Pères Blancs, 1; Sacrés-Cœurs de Picpus, 1; Oblats de Troyes, 1.

Des 5 Alsaciens, 2 faisaient partie de la Congrégation du Saint-Esprit, 1 de la Compagnie de Jésus, 1 des Missions étrangères de Paris, 1 des Missions africaines de Lyon, 1 des Lorrains faisait partie de la Congrégation du Saint-Esprit et l'autre des Missionnaires de Saint-François de Sales d'Annecy.

On voit, par le seul exposé de ces chiffres arides, que la France continue de répondre à la vocation d'apôtre qui fut la sienne dans le passé, et qui continue d'être un des principaux motifs d'espérer en sa résurrection.

De par le Monde

(Suite de la 1ère page)

Ce qui serait plus sage

Le "Financial Times" est d'avis que "la puissance de l'Empire britannique serait plus solidement édifiée si le Canada consacrait ses $35,000,000 à la construction de chemins de fer qui accoitraient la population du pays, laissant au Royaume-Uni, dont les ressources sont bien développées, la tâche de pourvoir encore, pour les prochaines années, au maintien de la suprématie de la flotte britannique."

Les Catholiques de Constantinople

Il y a 45,000 Catholiques à Constantinople.

Dehors, les Francs-Maçons!

L'état de la Colombie, Amérique du Sud a voté à une grande majorité, l'expulsion des Franc-maçons.

Incendie d'église

L'église St Cuthbert, du Portage la Prairie, a été la proie des flammes. Pertes $6,000

Mort de l'évêque d'Evreux

On annonce, de France, la mort de Mgr Ph. Meunier, évêque d'Evreux.

Les scopes ne prennent à St Boniface

Grâce à la vigilance des parents, à la bonne éducation des enfants et au bon exemple des cadets du Sacré-Cœur, les "scopes" se sont vus successivement forcés de déguerpir de la ville de St Boniface.

Les Alliés ne veulent pas de compromis

Les Alliés balkaniques persistent en leur détermination de reprendre la guerre, à moins que la Turquie ne donne promptement satisfaction à leurs demandes. Ils consentent, par déférence, à donner aux Puissances le temps nécessaire pour obtenir une réponse à leur dernière note adressée à Constantinople, mais ils ne veulent entendre parler d'aucun compromis. Nous apprenons en dernière heure que la Turquie a enfin cédé et que la paix sera conclue.

Réorganisation du recensement

La commission du recensement demande l'organisation d'un bureau central de statistiques avec entente entre les provinces; le recensement de la population serait fait tous les cinq ans et celui de la production agricole, industrielle et minière chaque année.

Agence d'espionnage

L'"Action Française" de Paris, accuse ouvertement la Société Maggi—syndicat composé de 888 Français, de 11 Suisses et d'un Russe—d'être une agence d'espionnage, et publie des documents accablants, à l'appui de son accusation. Le directeur de la Société, M. Legrard, répond que ces documents sont forgés et que la Société va poursuivre en diffamation les directeurs du journal dénonciateur.

Succès des elèves du Collège de St. Boniface

Sur 41 élèves du Collège de St. Boniface, qui se sont présentés aux examens universitaires du 1er semestre, 38 ont réussi. Le Collège de St. Boniface est bilingue, que le reporter du *Free Press* en prenne note!

L'entourage du president Wilson

Le secretaire privé du président des Etats-Unis, M. Joseph P. Tumulty est catholique, comme l'est aussi Melle Isabelle Hagner qui remplit aussi les fonctions de secretaire auprès de l'épouse du président.

Dix années de persécution

L'année 1913 marque le onzième anniversaire de la mise à exécution, en France, de la loi Waldeck-Rousseau contre les Congrégations religieuses.

Il faudra de longues années de recul pour permettre à l'histoire de faire le récit de toutes les tristesses, de tous les héroïsmes, dont cette loi tyrannique fut la cause.

Colonisation française en Saskatchewan

"Compagnie agricole et foncière du Lac Wakaw" au capital initial de 200,000 francs

L'Ouest Canadien apprécié en France

Les précieuses sympathies que notre journal s'est acquises dans les meilleurs milieux de France à l'endroit de l'œuvre si importante de la colonisation catholique et française de notre province, commencent à produire des fruits.

Un groupe de capitalistes français, dont l'âme est notre ami, M. Edouard Brunet, directeur de l'*Office d'Etudes Franco-Canadiennes* au Havre en France, organise depuis quelque temps une puissante compagnie sous le titre de *Compagnie Agricole et Foncière du lac Wakaw* qui est appelée à promouvoir les meilleurs intérêts de la colonisation dans la région de Prince-Albert et de Duck Lake. Nous en avons dit un mot déjà il y a quelques semaines.

Le capital de la compagnie en formation est divisé en 400 actions de 500 francs chacune et sera consacré presque entièrement à l'achat de terres de culture et d'élevage. Les actions sont payables par versements de 125 francs jusque vers juillet-août 1913 et la Société ne sera définitivement constituée que lorsque le capital-espèces sera entièrement souscrit. (1)

En faisant l'acquisition de terrains considérables dans la région du lac Wakaw le capital français s'empare au profit des nôtres d'un territoire très riche qui facilitera le groupement de l'élément français dans le nord de la Saskatchewan. Le capital français accomplira pour nos nationaux ce que réalise le capital anglais et américain pour l'élément de langue anglaise. Il y a longtemps que le besoin d'une telle organisation se faisait sentir.

Nous reproduisons ci-dessous la circulaire de propagande fort bien documentée que la Compagnie adresse aux capitalistes français.

Le Canada, --- L'Ouest Canadien

Depuis quelques années l'opinion publique française s'intéresse davantage à ce magnifique pays, dont le sol et le sous-sol sont si riches, qu'on peut dire qu'il offre à l'activité humaine un champ d'action illimité. Au Canada, la France rencontre beaucoup de sympathies, ne serait-ce que celles des descendants des soixante mille français de jadis, qui forment un rameau vigoureux de notre race, comptant près de trois millions d'âmes !

Grâce à la "Chambre de Commerce Française de Montréal," à la Société "La Canadienne" et au Comité "France-Amérique," les relations franco-canadiennes sont devenues plus actives et plus étroites. Le mouvement d'émigration français s'est accrû ; des services maritimes directs ont été créés ; une convention douanière a facilité les transactions ; d'importants groupements commerciaux se sont organisés ; de grandes banques et de puissantes compagnies se sont constituées avec des capitaux français, etc.

La population du Dominion, qui dépasse actuellement huit millions d'habitants a presque doublé en trente ans. Mais le Canada qui est dix-huit fois plus grand que la France peut encore recevoir et nourrir quatre-vingt millions d'habitants.

La production du blé qui était de 42.223.372 boisseaux en 1891, dépasse aujourd'hui 150 millions ; (2) en 1910, le nombre des chevaux au Canada s'élevait à 1.587.000, il est maintenant de 2.500.000. En 1868, les voies ferrées couvraient 1.500 kilomètres, l'année dernière elles en parcouraient 40.000 ! Le Canada est le pays du monde qui possède le plus de voies ferrées, proportionnellement à sa population.

Personne, en France, n'ignore plus quels grands avantages peuvent trouver dans l'Ouest-Canadien, les colons qui veulent s'y établir pour s'y créer un petit domaine, une vie indépendante, et gagner au bout de quelques années, un bien-être que, dans nos vieux pays, une vie entière de labeur et de lutte ne leur suffit pas à conquérir.

On donne le nom d'Ouest-Canadien aux trois provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, comprises, entre les grands lacs et les Montagnes Rocheuses. Ce pays, deux fois aussi étendu que la France, est une immense plaine d'une fertilité incomparable ; des lignes de chemin de fer de plus en plus nombreuses la traversent et de chaque côté de la voie, aussi loin que l'œil peut porter, s'échelonnent des champs de blé, d'avoine ou de lin dans lesquels on n'a jamais mis d'engrais—des fermes, des ranchs d'élevage dont les propriétaires n'avaient bien souvent en arrivant que leurs bras vigoureux, leur énergie et quelques centaines de dollars d'économie. Aussi, comme nous le disions plus haut, les émigrants affluent-ils dans l'Ouest, depuis une demi-douzaine d'années. La population des trois provinces agricoles a donc considérablement augmenté, venue tant de la vieille Europe que des Etats-Unis. L'exode des colons américains qui passent la frontière du Montana et du Dakota est même devenue à l'heure actuelle si formidable que les gouverneurs des sept Etats de l'Ouest (U.-S.), ont donné dernièrement leur adhésion au mouvement entrepris pour arrêter l'émigration des fermiers des Etats-Unis vers le Canada.

L'année dernière, près de 350,000 émigrants étaient entrés au Canada ; sur ce chiffre, on comptait 60 à 75,000 Américains. Cette année, (1912) depuis le premier janvier, l'immigration qui commence, a été de 175,329 individus, tandis qu'en 1911, pendant la même période, elle n'était que 153,125. Les bureaux de l'Immigration de Winnipeg et de Calgary calculent voir monter dans l'Ouest-Canadien en 1912 plus de 80,000 fermiers des Etats-Unis. Il faut vraiment que les terres de la Saskatchewan et de l'Alberta soient fertiles, productives, et offrent de grandes chances de réussite pour que les citoyens pratiques, réalistes, les fermiers "progressifs" et expérimentés du pays de Taft et de Roosevelt y aillent s'installer en apportant leurs dollars, leurs troupeaux et leurs machines.

Bien que l'émigration française au Canada ait augmenté pendant ces dernières années dans une proportion assez sensible, il est bien certain que notre natalité étant très faible, nous ne pouvons pas espérer voir nos nationaux occuper un rang important dans la colonisation de ce pays. Mais s'il est impossible, à la plupart de nos cultivateurs, et fermiers, peu prolifiques, d'aller tenter fortune dans l'Ouest-Canadien, il est par contre très facile à nos petits et à nos gros capitalistes d'y envoyer leur argent, "travailler" à gros bénéfices, soit dans des exploitations agricoles et minières montées en Société, soit dans les exploitations foncières et prêts hypothécaires comme les pratiquent certaines Compagnies françaises, très sérieuses, fondées depuis quelque temps.

(I) On peut obtenir de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la Compagnie et sur la souscription des actions en s'adressant immédiatement à M. Edouard Brunet, 41 rue Jules Lecesne. Le Havre, France.

(2) Le rapport final de 1912 porte la production du blé à 199,236,000 boisseaux de blé pour le Canada dont 183,322,000 boisseaux pour tout l'Ouest canadien. La Saskatchewan a elle seule a produit 107.167.700 boisseaux. (NOTE DE LA RÉDACTION.)

La propriété foncière au Canada -- Enorme plus-value de terres

Dans le magnifique ouvrage de propagande édité par la "Chambre de Commerce Française de Montréal" à l'occasion de son 25e anniversaire, nous lisons : "On n'a certainement pas de peine à comprendre que sous l'action directe de l'accroissement énorme de la population, de l'amélioration des moyens de transport et de tous les autres facteurs de développement, la propriété foncière au Canada bénéficie d'une plus-value extrêmement rapide. Les terrains, dans tous les centres urbains ou ruraux, anciens ou nouveaux, augmentent avec une rapidité extraordinaire".

En 1905, les terres de la Compagnie de la Baie d'Hudson étaient vendues 63 francs l'hectare : six ans après, en 1911, la Compagnie les vendait 182 francs. En 1906, les terres du Canadien Pacifique étaient vendues 65 fr. 50 : en 1910 elles se vendaient 184 fr. 90 l'hectare.

Cette progression est régulière, elle procède sans à coups. Elle est le résultat d'une évolution économique non pas le fait de la spéculation. Or, dit encore la "Chambre de Commerce Française de Montréal", les prix demandés par les Compagnies de l'Hudson Bay et du Canadien Pacifique sont loin d'être élevés par rapport à ceux des diverses autres Compagnies analogues". (1)

Dans l'Ouest-Canadien, depuis Winnipeg jusqu'à Calgary et Edmonton, règne la fièvre des opérations foncières. "Les affaires de terrains et d'immeubles sont devenues une seconde profession pour beaucoup de commerçants, avocats et médecins. Le négociant et le fermier y consacrent leurs bénéfices, le juge y rêve entre deux audiences et le prêtre entre deux sermons . . . .". "Quiconque étudie de près les progrès de la valeur foncière dans les diverses régions du Canada est obligé de concevoir que dans l'Ouest les terrains ont été et demeurent encore suceptibles d'une plus-value qui tient parfois du prodige". (Le Canada et la France. Page 64). La province de la Saskatchewan, qui vient en première ligne dans la marche au progrès du Dominion, a vu, de 1909 à 1910, la valeur de ses terres et de ses constructions augmenter dans les proportions fantastiques. Le pourcentage de cette augmentation pour les immeubles construits à Régina, Saskatoon, Prince-Albert, a été l'année dernière de plus de 200% !

Au Canada, pays neuf, où tant de ressources naturelles sont à la portée de tout le monde et où s'accomplit une évolution économique phénoménale, il n'est pas besoin d'insister sur la valeur du capital.

(1) En général, toutefois le Pacifique Canadien exige aujourd'hui, pour ses terrains, des prix aussi élevés que ceux des autres Compagnies. (Note de la Rédaction)

Le taux de l'argent y est forcément beaucoup plus élevé qu'en Europe, ce qui explique la prudence, la sagesse, la sévérité même de la législation canadienne appliquée au crédit hypothécaire.

On prête dans l'Ouest à 7½ et 8%, c'est le taux légal. Inutile de dire que souvent les prêts sont contractés à 10 et 12%.

Il s'agit, bien entendu, de prêts sur premières hypothèques, et suivant l'usage du pays : deux tiers garantissant un tiers, avec abandon d'une certaine partie des sommes versées (si ce n'est tout), versement des intérêts échus et retour de la terre au prêteur en cas de non paiement.

Des garanties sérieuses assurent donc aux Compagnies de prêts hypothécaires, la sauvegarde des capitaux qu'elles investissent. Quant à soulever la question de la diminution de la valeur des terres mort-gagées, cela n'a même pas besoin d'être discuté. Nous avons suffisamment prouvé que ces terres ne peuvent faire autrement que d'augmenter toujours de valeur.

Depuis trois ou quatre ans, les les capitaux français s'orientent beaucoup vers les affaires canadiennes agricoles, foncières et hypothécaires. Voici quelques exemples de Compagnies prospères fondées par nos compatriotes : Le "Crédit Foncier Franco-Canadien", "La Caisse Hypothécaire Canadienne", "Le Syndicat Immobilier de Vancouver", "La Compagnie Foncière du Manitoba" Citons enfin la "Société Immobilière des Fermes Canadiennes", fondée par des Lyonnais et dont le siège d'exploitation est à High-View (Saskatchewan du Sud). Elle est comme la Compagnie que nous créons, au capital de 200,000 francs, son but est identique. L'année dernière cette petite Société à donné 16% d'intérêts à ses actionnaires.

La région du Lac Wakaw -- Le but de la Compagnie Ses opérations

En tablant sur l'augmentation des terres de toute la contrée, telle qu'elle s'est poursuivie sans interruption depuis cinq ans, nous pouvons espérer, sans exagération, que celle que nous proposons d'acheter, doubleront de valeur dans trois ou quatre ans.

Il y a une douzaine d'années, toutes les terres situées dans la région du Lac Wakaw (Saskatchewan du Nord), c'est-à-dire les Townships 41, 42, 43, des rangs 24, 25, 26 et 27, étaient encore vierges. C'étaient des "homesteads" ou ¼ de section de soixante-quatre hectares, que le Gouvernement Canadien concédait aux colons moyennant un droit unique de $10 ! Aujourd'hui cette belle contrée, au climat très sain, au sol fertile, est au trois quarts peuplée. Presque toutes les terres sont en culture ou pâturages : elles valent en moyenne 15, 20, 25 dollars de l'acre, suivant leur proximité du chemin de fer, soit 195, 260 ou 322 francs l'hectare ! Beaucoup ont augmenté et augmenteront encore tous les jours de valeur dans de plus grandes proportions. Ainsi à Laird, nouveau centre rural, à une trentaine de milles de Wakaw, des terres viennent d'être vendues 40 dollars l'acre, parce qu'un embranchement du C. N. R. vient d'y aboutir. Elles valaient, il y a trois ans, 12 dollars ! Nous pourrions citer quantité d'autres exemples de semblables plus-values à Vonda, Domrémy, Saint-Julien, Saint-Denis, Saint Isidore, Duck-Lake, Bonne-Madone, paroisses franco-canadiennes situées comme Wakaw, à quelques milles sur la rive droite de la Saskatchewan River.

Et cette plus-value ne s'arrêtera pas, étant donnée la formidable vague d'immigration qui grossit tous les ans, la prospérité inouïe du pays et les milliers de milles de chemins de fer continuellement en construction dans l'Ouest-Canadien. La population de la Saskatchewan a augmenté depuis dix ans de 396% ! En 1910, l'augmentation des voies ferrées, dans cette province, a été de 500 milles, alors qu'elle n'était en Alberta que de 167 milles, en Québec 135 milles et au Manitoba de 15 milles seulement ! . . .

Le chemin de fer, ce grand facteur de plus-value des terres de l'Ouest, ne manquera pas à celles de la Compagnie du Lac Wakaw. Une nouvelle branche du "Grand Trunck Pacific" vient d'aboutir à Wakaw tout récemment ; les trains circulent déjà. Un embranchement du "Canadian Pacific" et un autre du "Canadian Northern" passeront également par là d'ici très peu de temps. Notre exploitation agricole prendra donc une valeur considérable. Il est même probable qu'une nouvelle gare sera construite sur une de nos terres, auquel cas une vente de quelques acres à la Compagnie de Railway et le lotissement, du reste, seraient très avantageux et donneraient des benéfices énormes.

La station de Wakaw, située à un mille et demi des terres de la Compagnie que nous fondons, se trouve dans une position d'avenir extrêmement brillante, sur la route de Saskatoon, à cette fameuse baie d'Hudson, qu'une grande ligne de chemin de fer en construction, mettra en communication directe avec les immenses et fertiles plaines de l'Ouest, raccourcissant ainsi de 480 milles, la route d'Europe pour les produits agricoles du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Le village de Wakaw, fondé il y a six mois et qui compte déjà trois à quatre cents habitants, se trouve en outre à 45 milles de Prince Albert et 50 milles de Saskatoon, les deux villes les plus étonnamment prospères de la province. En 1901, Saskatoon n'avait que 113 habitants, actuellement elle compte plus de 27,000 âmes ! Elle tient le record de progression de tout le Canada. Enfin Wakaw deviendra certainement le centre d'une station estivale importante, étant donnée la proximité de plusieurs lacs et principalement du grand Lac Wakaw qui a une vingtaine de kilomètres de long, est très poissonneux et dont les bords sont d'un pittoresque admirable. Disons aussi que l'Hon. Sénateur T. O. Davis et plusieurs autres représentants influents de la Province, sont directement intéressés au développement économique de la région de Wakaw où ils possèdent de vastes propriétés.

(Suite à la 4e page)

Colonisation française en Saskatchewan

(Suite de la 3e page)

La Compagnie se propose d'ajouter elle-même, en France, à toutes ces chances de réussite, par la propagande et la publicité que sera chargé de faire son Bureau.

La colonisation est la vie de l'Ouest. Nous entrerons en relations avec nos compatriotes désireux d'aller s'installer là-bas: et dans deux ou trois ans, nous pourrons leur revendre une partie des terres achetées et améliorées, que nous aurons encloses et sur lesquelles des bâtiments auront été été construits, prêts à recevoir les nouveaux colons.

Ceux-ci ne demanderont pas mieux que de se fixer de préférence au milieu d'un centre français; ils auront autour d'eux des voisins parlant leur langue, avec lesquels ils pourront avoir des relations cordiales et. auprès de nos agents, ils seront certains de trouver aide, assistance, conseils et protection.

Un des avantages qu'il est également nécessaire de noter c'est que la Compagnie aura toujours la possibilité d'augmenter son domaine agricole et d'étendre le champ de ses opérations foncières, attendu qu'immédiatement auprès de ses terres, des centaines d'hectares d'autres terres sont encore à vendre, possédées par le Gouvernement, les Compagnies de chemins de fer, la Compagnie de l'Hudson Bay, etc....

Les Membres du "Syndicat d'Etude", qui ont l'honneur de soumettre au public le projet de fondation de la "Compagnie Française du Lac Wakaw", se sont entourées des renseignements les plus précis. Bien mieux, la plupart d'entre - eux connaissent l'Ouest-Canadien pour y habiter ou y avoir habité, pour l'avoir parcouru et étudié, y avoir fait des voyages d'explorations et y entretenir des relations suivies avec nos missionnaires et nos colons français.

Les considérations d'ordre économique que nous venons de développer, permettent d'envisager, pour la future Société, un aveuir de prospérité indiscutable. L'honorabilité et la compétence de ceux qui seront chargés de diriger les opérations agricoles, d'administrer les affaires et de les faire progresser, nous est une garantie que nos espoirs ne seront pas trompés.

Le F.·. Juif Nathan

Grand-Officier de la Légion d'honneur de France

Le correspondant romain particulier, de la *Libre Parole*, de Paris lui écrit :

Rome, 12 décembre.—Le gouvernement français vient de nommer Ernesto Nathan grand-officier de la Légion d'honneur.

On se demande vainement à quoi rime cette nouvelle manifestation antipapale du gouvernement français.

Car il faut ignorer grossièrement les choses de Rome pour ne pas savoir que le caractère essentiel de Nathan, c'est d'être le representant de la Maçonnerie juive et cosmopolite dressée au Capitole contre le Saint-Siège.

M. Nathan ne se considère lui-même et ne parait aux yeux du monde, amis et ennemis, que comme une sorte d'antipape.

Si l'on voulait en douter, il a pris soin dimanche, au lendemain de sa nouvelle décoration française, et comme pour en souligner la signification, d'affirmer de nouveau sa propre physionemie.

Il y eut, dimanche, des élections partielles pour combler, au Conseil municipal, les vides qu'à produits la démission en masse des conseillers socialistes, insurgés contre la "bourgeoisie" du Bloc.

Alors, à cette occasion, M. Nathan a prononcé, au théâtre de l'*Argentina*, un grand discours électoral.

Il s'est empressé de renouveler, contre l'Eglise et le Pape, ses insolences coutumières. Dès le début, il a rappelé son fameux discours du 20 septembre 1910; et avec une impudeur toute juive, il a bafoué les "acrimonieuses censures", comme il a dit, "parties jusque de la plume du Pontife contre un exposé tout simple d'une situation de fait".

Après avoir pris de nouveau un goût tout mystique à parler du "pèlerinage" des 6.000 syndics d'Italie, et de ce "concile national" que fut l'Exposition de 1911, il s'est écrié en se redressant de toute sa hauteur, la tête bien en arrière :

"De mon discours du 20 septembre 1910 je ne retire pas une syllable".

Il ne faut pas oublier que ce discours du 20 septembre fut rigoureusement censuré dans une lettre publique par le général Pelloux lui-même ancien président du Conseil, et par les Synagogues de Londres et de Berlin, (1) sans compter la réprobation unanime et le concert de protestations qu'il souleva dans le monde catholique. Mais le gouvernement italien ne trouva pas un mot de blâme.

A la fin de son discours, Nathan a repris avec une nouvelle véhémence le cri de guerre contre le Vatican ; tous les clichés ont reparu, jusqu'à la condamnation de Galilée, et le lieu commun du Vatican ennemi de la patrie et de tout progrès social. Il montra vraiment, comme le remarque le *Giornale d'Italia*, une orgueilleuse "volupté à poursuivre sa politique de puissance à puissance avec le Souverain Pontife."

L'*Osservatore Romano* demande fort justement à cette occasion, ce que devient le solennel engagement (2) pris par les "conquérants" de Rome:

"*Que la Papauté y aurait toujours une demeure honorée et pacifique.*"

"*Les catholique du monde entier*, ajoute-t-il, *auront une fois de plus, la douleur de constater combien est indigne et intolérable la situation créée au Souverain Pontife dans sa* DEMEURE HONORÉE ET PACIFIQUE.

Les catholique français sentiront leur peine doublée en songeant que l'homme qui ne perd aucune occasion pour lancer l'insulte au Pape, est désormais grand-officier de la Légion d'honneur !

Encore une fois quelque prétexte que puisse avoir le gouvernement français, cette décoration n'est méritée que par un seul titre évident: *Nathan est le Grand-Maitre honoraire du Grand-Orient, le délégué de la Maçonnerie internationale au Capitole, pour, y tenir le rôle d'antipape.*

C'est tellement vrai, que le roi d'Italie n'a pas encore osé, malgré de forte pressions, le nommer sénateur.

Aucun autre gouvernement n'a décoré Nathan.

Je me trompe : le lendemain de sa nomination comme grand officier de la Légion d'honneur, Nathan recevait du Japon le grand cordon de l'ordre du "*Trésor Secret.*"

Pauvre Légion d'honneur sur poitrine de Juif, à côté du "*Trésor secret*" et de toute la ferblanterie maçonnique.

CÉCIL

(1) Il faut se défier de la sincérité de ces synagogues.

(2) 1870, Loi dite des "garanties". N.B,

La décoration de Grand-Officier de la Légion, dite d'honneur n'est pas une "Grand'Croix" mais une "Grande Etoile" à cinq pointes, en auréolée de rayons (la *Vraie Lumière.*) C'est ce que le peuple, en France, appelle un *Crachat*. La Maç.·. Judéo-Kabbalique a transformé la *Grand'Croix*. Elle a craché dessus. C'est pourquoi le Juif, 33e, Ernesto dit Nathan (de Londres) en est si fier..

C'est "l'Entente Cordiale" de la Rép.·. "fille de la Maç.·." (F.·. Desmons, prés du *Convent* de Paris 29 Sept. 1909) et de l'Impériale Angleterre, qui a valu le *Crachat* d'honneur sur la poitrine du Juif Kabbaliste.

Le dit Nathan-Mazzini est à Rome: chef du *Suprême Conseil* Judéocratique dit *Ecossais*, (33e degrés de perfection), lequel depuis 1893 est le Directoire Central de la Haute-Maçonnerie Internationale des goim ou non-Juifs ; et Ven.·. *Patriarche de l'Alliance* Judaïque internationale exclusivement *Juive* connue sous le nom de Maçonnerie des "Bnaï-Bérith" (*Fils de l'Alliance.*

Celle-ci c'est la Maçonnerie *Supérieure* à toute la Maçonnerie mondiale.

En 1909, le 20 sept. F.·. Ernesto, maire de Rome, au Capitale, fit illuminer le Colisée des martyrs en l'honneur de "l'Italie-Une". A la place de la "*Croix* de Savoie" flamboyait une *Etoile* Kabbalo-Satanique. Une proclamation déclara que c'est là désormais, "l'Etoile de l'Italie" (sic). *L'Etoile* flamboyante symbolisant, pour les initiés, celle de Satan-Lucifer à la place d'honneur en Loge et sur le ventre des hauts dignitaires *Ecossais* sous forme de "Soleil" rayonnant, occupant le centre du *tablier* en peau de cochon.

Le port de la Baie d'Hudson

Le rapport de l'ingénieur du gouvernement affirme que l'épaisseur de la glace à Port Nelson est moins de dix pouces, ce qui n'empêcherait pas le port d'être ouvert toute l'année puisque à Vladivostock, en Sibérie, la glace a une épaisseur de quinze pouces et les brises glaces parviennent cependant à tenir un chenail libre. Ce renseignement a été fourni à M. A. H. de Tremandan, directeur du *Hudson Bay Herald*, du Pas.

Le R. P. Blais, O. M. I. du Pas, qui était de passage à Duck Lake, cette semaine nous dit que la spéculation sur les propriétés foncières au Pas est une vraie fièvre.

—Travaille comme si tu devais vivre cent ans; prie Dieu comme si tu devais mourir demain.

—Un plus grand nombre d'hommes meurent de nourriture et de boisson que de faim et de soif.

Premier 'Bulletin Paroissial' de l'Ouest

"Le Carillon Catholic Chimes"

De Red Deer, Alta., nous arrive un gentil bulletin paroissial publié par le R. P. Voisin, S. M. T. La toilette typographique du nouveau bulletin, avec annonces, dessins, enluminures, etc., exécutés au mimiographe et à la machine à écrire, montre bien tous les avantages que l'on peut facilement retirer de cette excellente combinaison pour la publication économique d'intéressants bulletins paroissiaux et pour la diffusion des bonnes lectures. Le premier numéro du bulletin est du rédigé en anglais, mais d'après son titre bilingue, nous espérons que le second numéro sera français. Longue vie à cet intéressant bulletin !

Une étude qui s'impose

La Revue Internationale des Societes Secrètes

La Bastille

La Revue Internationale des Sociétés Secrètes complète sa première année avec le numéro de décembre. La réunion des numéros mensuels publiés depuis janvier 1912 forme un total de 1524 pages. C'est une revue que tous les hommes de la classe dirigeante, prêtres, avocats, médecins, députés, instituteurs, membres de sociétés catholiques etc. devraient lire et étudier. La question de la société secrète y est traitée à tous les points de vue avec une abondance de documentation qui a déjà soulevé plusieurs masques et fait avorter des desseins ténébreux. La Revue possède des collabarateurs qui ont connu d'expérience les rouages de l'organisation infernale dressée dans l'ombre contre l'Église et contre la société civile: ils ne se contentent pas de vague hypothèses, ils apportent des preuves irréfutables. La devise de la Revue est. *Quis ut Deus*, Dieu premier servi.

Voici le sommaire de la livraison de décembre: I, Les Francs-Maçons et les Missionnaires Catholiques. II, La fin d'une légende maçonnico-juive. Le fondateur de la dynastie Roths child. III, Sommaires et analyses. IV, Index documentaire:—Compte rendu des sciences occultes. Documents anciens et mensuels (110 pages de documents démasquant l'action maçonnique dans tous les pays du monde). V, Bibliographie maçonnique du F∴ Peeters-Baertsoen.

Les abonnements sont annuels et portent de janvier. L'abonnement est de 20 francs pour la France, et 25 francs pour l'étranger. S'adresser aux bureaux de la Revue, 96, Boulevard Malesherbes, Paris, XVIIe.

L'étude de la société secrète est non seulement utile et intéressante, elle est NÉCESSAIRE aujourd'hui

Nous recommandons au même titre le journal hebdomadaire de propagande anti-maçonnique: *La Bastille* publiée par Copin-Albancelli, Abonnement, 9 francs, par année, 42 rue de Bellechasse, Paris, VIIe.

Pas de népotisme à Rome

"Personne ne pourra accuser le Pape de népotisme" écrit *La Vérité*

Une dépêche de Rome aux journaux dit que certains catholiques blâment le Pape d'avoir laissé son frère garder l'humble position de maître de poste du village de Carazio avec un salaire de 50 cents par jour.

Angelo Sarto a la préséance sur tous les Cardinaux au Vatican. Il a droit au salut royal des troupes pontificales, il a droit d'assister aux cérémonies du Vatican, dans une tribune près du Souverain Pontife, deux marches plus haut que la noblesse romaine et il a droit au titre d'Excellentissime.

Le Pape, d'après la constitution apostolique, a droit à un revenu personnel dont il doit disposer pour aider sa famille. Contrairement à ses prédécesseurs, Pie X a refusé ce revenu, de sorte que son frère et son beau-frère sont obligés de travailler pour gagner leur vie et celle des trois sœurs du Pontife, qui n'ont pas reçu un sou de leur frère, depuis qu'il est Chef de l'Eglise. Parolin—c'est le nom du beau-frère du Pape,—est un gros marchand de vin de Biesi.

Quelque temps après l'élection du Pape, le ministre des Postes et Télégraphes a offert au frère de Pie X de le nommer à un emploi supérieur plus près de Rome mais le Pape a conseillé à son frère de refuser cette promotion pour qu'on ne dise pas qu'il l'avait obtenue par favoritisme. Le pauvre maître de poste n'a pas même pu demander une augmentation de salaire mais le ministre n'a pas attendu cela et il vient de porter son salaire à $1 par jour avec un bonus de $35. Le ministre a aussi nommé un nouvel employé pour le transport des malles du bureau de poste de Corazio. Certains politiciens et hommes publics chez nous pourraient profiter de l'exemple et de la leçon que Pie X donne à tous ceux qui font du népotisme au détriment souvent de la justice et de l'intérêt commun.

Traités en parias

Récemment, M. Henri Bourassa traitant de la question scolaire s'écriait devant un auditoire anglais à Toronto :

"Sur les champs de bataille de l'Afrique Sud, la Grande-Bretagne a concédé aux Boërs vaincus des droits qu'on refuse aujourd'hui aux Canadiens-français. Aux Indes, on ne refuse pas ces droits aux races gouvernée par l'Angleterre. L'Allemagne n'a jamais imposé à l'Alsace et à la Lorraine des règlements comme ceux que l'Ontario impose aux Canadiens-français. Les Albanais même n'ont jamais été traités de cette façon par les Turcs. Il peut être rude, de ma part, de faire ces comparaisons, mais vous pouvez constater l'exactitude des faits."

On a applaudi l'orateur. Les Anglais admirent ceux qui ont le courage de parler franc.

L'influence française en Afrique

Un publiciste américain, qui revient du Maroc, écrit, dans un livre qu'analyse la grande revue catholique, *America*, que l'influence française, en Afrique, devient considérable: la France fait flotter son drapeau sur 45 p. c. du continent noir et sur 24 p. c. de la population indigène.

Enfants-Trésors

Un jour, des dames romaines vinrent trouver Cornélie, mère de trois jeunes Romains, nommés les Gracques, et, après avoir étalé leurs bijoux, elles lui demandèrent de leur montrer, elle aussi, ses parures et ses trésors. Cornélie appela ses trois fils et s'écria avec bonheur en les désignant : "Mes trésors, les voilà !"

Oui, l'enfant est un trésor — et le plus précieux de tous, — parce que l'enfant, c'est l'homme avec tout son avenir ; c'est l'espoir de la famille et de la société ; c'est l'espérance de l'Eglise et du ciel."

Mais, pour qu'un enfant soit vraiment un trésor, il faut qu'il soit aimable, bon, soumis, respectueux, studieux, dévoué, chrétien. En un mot, il faut qu'il soit un enfant bien élevé.

L'enfant bien élevé est la joie de sa famille. Il est béni de Dieu ; Jésus l'a aimé d'un amour de prédilection ; il l'a glorifié, l'a proposé comme modèle à ses disciples. Il s'est personnifié en lui.

L'enfant bien élevé est puissant par ses prières, ses paroles et ses actes. C'est souvent un petit apôtre auprès des siens, le sauveur de ses parents dont il assure le bonheur en ce monde et pour l'éternité.

L'enfant bien élevé est le plus précieux des trésors !

Abonnez-vous au "Patriote de l'Ouest". $1.00 par année.

M. Poincaré est élu Président de la République française

L'élection du 17 janvier a porté M. Raymond Poincaré, chef du cabinet à la présidence de la République française. Il l'a emporté sur son compétiteur le plus sérieux, Jules Pams, par une pluralité de 187 voix obtenant 483 voix et Jules Pams 296. Pour la première fois la République française aura pour président un homme d'une réelle valeur personnelle. Cette élection semble une défaite partielle des Loges maçonniques, qui ne pouvaient manquer de désirer l'arrivée à la présidence d'une nullité comme M. Pams. M. Poincaré est Lorrain et peu ami de l'Allemagne.

Aura-t-il le courage de combattre la Maçonnerie? C'est encore fort improbable. S'il ne prend pas cette décision, toutefois, son œuvre sera inefficace comme celle de ses prédécesseurs. Mais les événements cette année pourraient bien déjouer tous les calculs devant l'imminence d'une guerre européenne au printemps.

Chronique Locale

M. le docteur et Mlle Touchette doivent revenir samedi de leur voyage dans l'Est.

Le R.P. Grandin, provincial des Oblats de l'Alberta et de la Saskatchewan, était de passage à l'École St-Michel cette semaine.

Un commencement d'incendie s'est déclaré à l'Hotel Queen's avant-hier soir, vers 7.30 du soir on s'aperçut que le feu avait pris sous un poêle emmuré dans une cloison. Il y eut de pertes pour $50. Si le feu s'était déclaré durant la nuit l'hotel aurait pu bruler complètement.

—Nous avons recu d'excellentes nouvelles du R. P. Pineau, O. M. I. curé de St.Louis, qui allé subir un traitement à Paris, pour l'opération d'un chancre à la langue. L'operation a bien reussi, et l'on espère que toutes les traces de la maladie disparaitront.

—M. et Mde Forestier reviennent dimanche de St. Boniface Mde Forestier a subi avec succès une opération à l'hopital St. Boniface.

—M. J. P. Daoust est revenu de Winnipeg jeudi accompagné d'un nouveau typographe M. Armand Léonard, qui s'occupera des travaux de ville au PATRIOTE.

—Le thermomètre est descendu à des profondeurs glaciales dans la nuit de dimanche: avec 60 au dessous de zéro, on est mieux au coin du feu....

—L'honorable M. A. Turgeon, et M. le député Ens étaient de passage en ville, dimanche.

—M. Ben Mason a fait sa reputation d'encanteur au Bazar de Duck Lake, il n'a pas son pareil pour mettre de la vie et de l'entrain.

—Le R. P. Delmas est revenu vendredi de Regina ou il a assisté à la reunion de l'Association Franco-Canadienne.

—Une épidémie de grippe bénigne sévit dans la localité.

Almanachs français

—Tous ceux qui désirent des almanachs français pour 1913 feront bien d'envoyer leurs commandes dès maintenant à librairie, Keroak. Vous trouverez une liste complète de ces almanachs en cette page du journal ou figure l'annonce de cette librairie.

Beauchand. Sask.

—Au jour de l'an avait lieu une grande réunion de parents et d'amis chez M. P. M. Morin. Après un excellent souper il y eut soirée de chant de musique et de déclamation.

La musique fut exécutée par MM. Brindamour, Bouchard, Corriveau, J. et P. Cornders, Mdes A. Bouchard et Payford accompagnaient au piano.

—Le 5 janvier autre réunion très agréable chez M. A. Bouchard pour l'aniversaire de leur fillette Anne Marie. Tous les invités ont été enchantés de la cordiale réception.

En pamoison devant Sarah Bernhardt

Le Courrier de l'Ouest, (16 janvier) est tombé en pamoison devant l'actrice Sarah Barnhardt. Le respect des lecteurs, qui peuvent avoir un autre idéal que celui des vomitoires, l'obligeait à plus de décence. S'il a perdu la tête dans "le frisson de beauté, comme il dit, qui fait la gorge muette" !! il eut fait aussi bien de rester chez lui.

Tribune Libre

Marcelin, le 9 janvier 1913.

Monsieur le Directeur.

Il a paru dans votre journal du 12 décembre dernier un article relatif au site projeté de notre église. Cet article déclare que dans une assemblée tenue le 27 novembre dernier, il a été décidé de bâtir notre future église du côté ouest du chemin de fer. Le district scolaire, dit ce même article, a voté à l'unanimité de placer l'école à l'ouest. C'est l'affaire du district scolaire, mais il me semble que ça n'entraine pas nécessairement le changement du site de l'église, et, sur ce point, on peut dire que l'unanimité n'a pas été aussi complète.

Voici l'état des choses: à l'heure qu'il est, nous sommes dotés de 10 acres de terre, par M. A. Marcelin, pour notre église, notre cimetière et notre couvent, si jamais nous en avons un. Outre cela, nous avons un don en argent presque suffisant pour bâtir notre couvent. Or, en aliant à l'ouest, nous perdons tout pour courir après l'incertain.

Le couvent, l'école, l'église doivent être tous ensemble, dit-on. Nous le comprenons! Pourquoi le district scolaire n'a-t-il pas placé l'école ou nous avions le terrain? Surtout lors qu'on sait qu'il y a des enfants et des contribuables aussi bien à l'est qu'à l'ouest...! Si nos opposants (et ce sont ceux du village) sont sérieux, qu'ils nous donnent ce que nous perdons et nous sommes avec eux. Ce n'est pas le temps au moment où nous sommes sur le point de nous charger de dettes de refuser, d'un côté un don, et de l'autre, de nous surcharger de l'achat d'un terrain.

UN CITOYEN

Encourageons les notres

M. Jos. Villeneuve, architecte, decorateur

Le nouvel autel érigé dans l'église de Saskatoon fait l'admiration de tous les visiteurs. Il a été dessiné et construit au coût de $5,000 par M. Joseph Villeneuve, de St-Romuald, P. Q. C'est le premier ouvrage que M. Villeneuve exécute dans l'Ouest, mais à en juger par les félicitations qu'il reçoit de tous côtés pour son magnifique travail on peut croire qu'un grand nombre d'églises voudront bénéficier de son talent artistique.

L'autel de l'église St-Paul, de Saskatoon, mesure 26 pieds de la base au sommet de la croix; il est en style roman, qui s'harmonise avec le genre de l'église. Tous les dessins et moulures sont mis en relief par des dorures de bon goût. La base est en marbre. La structure supérieure porte au centre une statue de saint Paul, de grandeur naturelle, et des deux colonnes en imitation de marbre, cerclées d'or, supportent un cintre artistement travaillé. Les cintres latéraux contiennent les statues de saint Jean et de saint Augustin.

M. Villeneuve est un architecte décorateur, bien connu et très estimé dans l'Est, nous lui souhaitons le même succès dans l'Ouest.

TROUVEE

Une vache rouge et blanche, environ 3 ans, chez M. Ferd. Lenovaz depuis le mois de novembre. Sec. 41. Township 43, Rang 2.

M. Thomas F. Ennis, inspecteur de grain

M. Thomas F. Ennis, un Canadien-français de Winnipeg accorde une attention spéciale à l'inspection et au déchargement du grain.

On peut lui écrire pour lui demander des enveloppes d'échantillons. Il répondra avec plaisir en français et fournira toutes les informations désirables.

M. Ennis, faisant simplement la vente à commission, a tout intérêt d'obtenir le plus possible pour le cultivateur en ce qui regarde l'inspection, la pesée et les prix. Les Canadiens du Manitoba et diverses personnes de la Saskatchewan ont déjà réalisé de grands benefices en faisant affaire avec lui.

L'Episcopat Catholique

Il y a 1,500 évêques catholiques dans l'univers: 1,050 diocèses et 450 diocèses *in partibus infidelium*. Au consistoire du 2 décembre, 103 évêques furent préconisés. Il semble ainsi que l'épiscopat du monde entier se renouvelle tous les quinze ans.

La plaie du divorce aux Etats-Unis

Le récensement de 1910 aux Etats-Unis porte au chiffre énorme de 341,277 le nombre des personnes divorcées. C'est 3 pour cent de la population masculine et 4 pour cent de la population féminine.

Les chemins de fer du Canada

Il s'est construit 2 953 milles de chemins de fer l'an dernier, et 10,000 sont en construction, le total des lignes est de 30,000 milles et engage un capital d'un milliard et demi de dollars, rapportant des dividendes de 4.04 pour cent aux actionnaires. Les convois ont transporté 41.124,181 personnes et 89,444,331 tonnes de fret,

PROVERBES DU PAYS SERBE

—Plutôt voir périr le village que ses anciennes coutumes.

—Le fermier a les mains noires, mais son pain est blanc.

—Qui ne raccommode pas ses vieux effets n'en portera jamais de neufs.

Où il n'y a pas d'épouse, il n'y a pas de foyer.

—Un malade mange peu, mais dépense beaucoup.

—Mieux vaut pleurer avec le sage que chanter avec le fou.

RESUME DES REGLEMENTS CONCERNANT LES HOMESTEADS DU NORD-OUEST CANADIEN

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de dix-huit ans, peut prendre comme homestead un quart de section des terres du gouvernement dans le Manitoba, la Saskatchewan ou l'Alberta.

Le demandeur doit comparaître personnellement à l'agence ou à la sous-agence des terres du district. Une entrée de homestead peut être faite par procuration, sous certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du demandeur.

DEVOIRS.—Un séjour de six mois chaque année sur le terrain et la mise en culture de celui-ci durant un terme de trois ans. Un possesseur de homestead peut vivre dans un rayon de 9 milles de son homestead, sur une ferme de pas moins de 80 âcres possédée ou cultivée par lui, ou possédée par son pere, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa sœur.

En certains districts un possesseur de homestead de bonne foi peut prendre en préemption un homestead dans le voisinage du sien. Le prix d'achat est de $3.00 l'âcre et les devoirs sont les suivants: resider sur l'un ou l'autre homestead, six mois chaque année pendant six ans, à dater de l'enregistrement du homestead: y compris le temps nécessaire pour mériter les lettres patentes du dit homestead, et en plus, culture de 50 âcres extra.

Un colon qui a utilisé son droit de homestead et ne peut acheter de homestead de préemption dans son district, peut en acheter un dans certains districts aux conditions suivantes

Prix $3 00 l'âcre Devoirs: Résidence de six mois chaque année pendant trois ans, culture de 50 âcres et construction d'une maison d'une valeur de $300.

W. W. CORY.
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.